



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 27 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MIMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - RICARD - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.  
Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.*

**N° 2018/143**

**Objet : Finances : Virements de subventions d'équilibre du Budget Principal aux Budgets Annexes**

Vu la délibération n°2018/37 du 17 avril 2018 relative à l'approbation du Budget 2018 (Budget Principal et Budgets Annexes),

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité pour équilibrer certains Budgets Annexes de délibérer sur des subventions d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il détaille les montants de subventions d'équilibre nécessaires :

- Budget Principal vers le Budget Annexe Voirie : ..... 1.014.760 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Crèches : ..... 106.188 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe ALSH : ..... 62.461 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe OT : ..... 209.665 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Aquaval : ..... 39.194 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Médiathèque : ..... 20.181 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe ZA Borio Novo : ..... 62.000 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Energies Renouvelables : ..... 6.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, ..... :

- approuve les virements de subventions d'équilibre du Budget Principal vers certains Budgets Annexes, comme détaillés ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et années que dessus.  
Pour copie conforme.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 28 novembre 2018.



Le Président  
Raymond GARDELLE